

COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

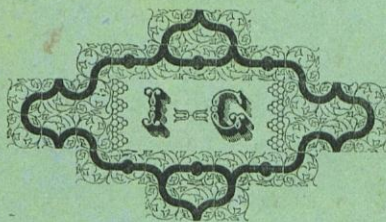
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1859

RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR M. A. FRANCONIE AINÉ



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1859

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039942

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

457

457
AB

L
457

7
6

457

COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1859

RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR M. A. FRANCONIE AINÉ



G625965

CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1859

D
133

COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1859.

RAPPORT.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Aux termes des statuts qui régissent votre compagnie, l'année sociale de votre entreprise commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre; le premier exercice comprend le temps écoulé jusqu'à la fin de 1858 et, chaque année, dans le mois de janvier, l'assemblée générale se réunit de droit pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales.

C'est afin de nous conformer à ces dispositions protectrices de vos intérêts que nous vous avons convoqués pour cette réunion.

En nous rappelant que la dernière remonte à quelques mois seulement, nous aurions pu, avec quelque apparence de raison, plaider vis-à-vis de nous-mêmes en faveur d'un sursis et renvoyer à une autre époque la tenue de l'assemblée. Nous n'avons point hésité cependant à nous prononcer pour une réunion immédiate: d'abord en vue de nous renfermer strictement dans l'exécution des statuts et de nous placer ainsi, dès aujourd'hui, dans une situation normale; en second lieu, dans le dessein de vous tenir exactement et promptement informés de la situation de votre entreprise, dont le succès, vous le savez, est au prix d'une surveillance constante, d'une sollicitude de tous les instants; enfin et surtout parce qu'elle venait de parcourir une phase des plus intéressantes, quoique de courte durée.

C'est en effet, Messieurs, depuis votre réunion du 19 septembre

dernier qu'a été créée la direction de votre entreprise ; c'est à dater de cette époque qu'elle a reçu une impulsion puissante, de nature à entretenir vos plus chères espérances.

En ratifiant, dans votre dernière séance, l'une des propositions de vos administrateurs, vous les aviez autorisés à nommer un directeur ; ils n'ont pas tardé à réaliser vos vues, et, dès le 20 septembre, ils appelaient à cette importante fonction M. le commandant Charrière, que recommandaient à leur choix ses aptitudes spéciales, des engagements antérieurs pris avec lui par le conseil d'administration provisoire, et en outre la confiance du département des colonies, qui avait chargé cet officier supérieur d'une mission spéciale se rapportant à la question des terrains aurifères de notre colonie.

A peine nommé, le nouveau directeur s'est transporté sur vos placers, et dans quelques mois est parvenu à y créer une organisation qui jusque-là, nous devons le dire, avait fait défaut à votre exploitation.

Constitution de l'agence de Bellevue, production relevée au placer Magdeleine, solution donnée à la question de l'établissement Counamaré, installation satisfaisante des travailleurs du Joseph, arrivés dans la colonie le jour même où le directeur s'embarquait pour Approuague, essor remarquable imprimé à la production d'Aicoupaye, découverte de nouveaux gisements dans les environs de cette localité et à la crique Blanche, reconnaissance de la véritable couche aurifère ; tels sont succinctement les résultats obtenus par votre directeur pendant les trois mois qu'il vient de passer sur vos placers. Si la simple indication de ces résultats suffit, à notre sens, pour montrer ce qu'il est permis d'attendre de l'habile direction de M. le commandant Charrière, une analyse du rapport qu'il a adressé au conseil d'administration vous donnerait une idée plus exacte de l'importance de ces résultats ; mais cette analyse nous eût conduits malgré nous à entrer dans des détails hors de proportion avec les bornes de ce rapport ; nous avons dû en conséquence renoncer à de tels développements et nous contenter de signaler à votre attention les faits les plus saillants, c'est-à-dire la découverte de nouveaux gisements, la connaissance acquise de la situation réelle des richesses aurifères de votre concession, l'augmentation de la production d'Aicoupaye.

La crique reconnue aurifère à quelque distance de cette dernière localité est un des principaux embranchements de la grande crique Ikémi. Peu éloigné de l'établissement d'Aïcoupaye, cet embranchement a un parcours de 7 à 8 kilomètres. Partout on y a reconnu une couche riche, facile à laver, en raison du peu de déblais à faire. Indépendamment de ses embranchements, cette crique promet du travail pour deux longtoms pendant un an au moins.

A la crique Blanche, trente battées prises au hasard ont donné 76 décigrammes d'or, et les échantillons de quartz aurifère de cette localité ont beaucoup de rapport avec ceux d'Aïcoupaye. Tout indique que, au commencement de la belle saison, la compagnie devra y créer un établissement qui remplacera avantageusement celui de Magdeleine. Ce dernier placer, dont la richesse est médiocre, vient de donner quelque bénéfice à votre compagnie. On y forme des ouvriers, et c'est pour ce motif qu'il sera conservé pendant quelques mois encore.

Le rapport dont nous avons déjà parlé constate que, dans les premiers temps, l'exploitation aurifère consistait à peu près uniquement à recueillir, à une profondeur de 30 à 40 centimètres, les pépites que des obstacles naturels avaient retenues à la tête des ravines; que, ultérieurement, on avait pénétré plus profondément le sol aurifère, et que tout récemment M. Gohy, mineur expérimenté, dont les services ont été si utiles à votre compagnie, avait été conduit à commencer l'exploitation d'alluvions plus profondes et en même temps plus riches.

C'est à ces alluvions, situées à plus de deux mètres de profondeur, que M. le commandant Charrière a donné une attention toute spéciale, et c'est par leur exploitation régulière qu'il a pu, sur l'établissement d'Aïcoupaye, arriver à une production de 8 kilogrammes 220 grammes pendant le mois de décembre dernier. A aucune autre époque, Messieurs, votre compagnie n'avait obtenu un rendement si considérable, car ces 8 kilogrammes 220 grammes d'or ont été le résultat de 862 journées de travail, dont 356 employées aux déblais et 506 au lavage. C'est là évidemment un succès incontestable; mais ce n'est point un succès définitif, ainsi que l'a énoncé lui-même, dans son rapport, le directeur de votre compagnie. — Dans cette saison surtout, où les eaux trop abondantes occasionnent de fréquents accidents et dérangent san

cesse le travail, il peut arriver que la production mensuelle ne s'élève pas toujours à un chiffre aussi élevé. Votre directeur pense toutefois qu'elle se maintiendra entre 5 et 6 kilogrammes. Elle augmentera naturellement dans la belle saison, lorsque l'établissement de la crique Blanche sera venu ajouter sa richesse aurifère à celle d'Aïcoupaye.

Vous le voyez, Messieurs, votre conseil d'administration était heureusement inspiré lorsqu'il nommait directeur de votre compagnie M. le commandant Charrière. La justice toutefois nous fait un devoir d'ajouter à ce que nous venons de dire qu'une part doit être attribuée à M. l'ingénieur Léger dans les résultats si satisfaisants que nous vous avons fait connaître.

C'est M. le commandant Charrière lui-même qui nous a fait connaître qu'il avait été parfaitement secondé par cet homme de l'art. Dans la constitution de l'agence, dans l'organisation du travail, dans les prospections surtout, M. Léger a prêté au directeur de la compagnie le concours le plus actif, le plus intelligent, le plus dévoué. C'est lui qui a dirigé l'établissement d'Aïcoupaye pendant la dernière quinzaine de décembre; c'est lui qui, d'après des nouvelles récentes, y maintient la production par l'accomplissement strict et consciencieux des instructions du directeur.

A lui donc aussi, après le directeur, les témoignages de satisfaction du conseil et des actionnaires.

L'ingénieur du gouvernement, M. Hardouin, dont nous ne devons pas oublier non plus de vous parler, accomplissait sa mission au moment où votre directeur s'est rendu sur vos placers. Il s'est associé aux prospections entreprises par MM. Charrière et Léger, particulièrement à celles qui avaient pour objet la rivière de Courrouaye; mais, éprouvé par le climat, M. Hardouin s'est trouvé, en raison de sa santé, dans l'impossibilité de compléter ses recherches et n'a pu, dans un premier rapport adressé au chef de la colonie, exprimer une opinion définitive sur la richesse de votre concession. Il ne s'est point découragé cependant: il vient de retourner à Approuague pour y achever sa mission, et prochainement sans doute se prononcera en parfaite connaissance de cause sur ce que vous pouvez attendre de vos gisements aurifères.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, cette partie de notre travail sans vous parler de M. Gohy, dont nous avons déjà eu occasion de prononcer le nom dans ce rapport, et sans vous dire que cet homme pratique, dont l'expérience a été si profitable à votre compagnie, a cessé de compter au nombre de vos employés. Comme vous, Messieurs les actionnaires, nous avons regretté son utile coopération; mais sa santé ne lui permettait plus de conserver la haute position qu'il avait à Aïcoupaye, et il a voulu se démettre de ses fonctions.

Le petit nombre de dépêches que nous avons reçues de vos délégués depuis l'époque de votre dernière réunion ne nous indique rien de bien saillant à porter à la connaissance de l'assemblée. Nous avons toutefois à mentionner que vos mandataires se sont constamment occupés de la question d'immigration et ont toujours tenu le conseil exactement informé des phases successives qu'elle a déjà traversées.

Vos délégués se sont mis en rapport avec l'inventeur d'une machine propre au lavage des terres aurifères, M. Martin, qui avait fait connaître son invention au directeur de votre compagnie, lors du passage de ce dernier dans la capitale. M. le commandant Charrière ayant insisté auprès du conseil pour le décider à demander un de ces appareils, vos délégués ont reçu des instructions à cet effet. D'après l'une de leurs dernières dépêches, cette machine serait déjà rendue dans la colonie, si, pour qu'elle ne laissât rien à désirer, ils n'avaient tenu à ce qu'elle fût spécialement confectionnée pour votre compagnie. M. Martin s'en occupait à la date des dernières nouvelles, ce qui nous porte à penser que cette machine nous parviendra dans le courant du mois prochain. Le directeur se propose de la faire fonctionner d'ici à une époque peu éloignée.

Les titres d'actions de votre entreprise ont été aussi confectionnés par les soins de vos délégués et sont arrivés, ces jours derniers, par le navire *le Phalanstère*. L'échange de ces titres contre les promesses d'actions qui ont été délivrées aux actionnaires, à l'époque du versement du premier quart, commencera dans les premiers jours du mois prochain.

Nous n'avons aussi, Messieurs, que quelques mots à vous dire des actes du conseil dans le court intervalle qui nous sépare de la réunion

du 19 septembre; car, dans la période que nous venons de parcourir, la correspondance avec le directeur a surtout occupé vos administrateurs, et déjà nous vous avons rendu compte de tout ce qui a été entrepris et mené à bonne fin par M. le commandant Charrière.

Nous avons eu à payer à la maison Louis Vidal, du Havre, le prix du passage des 141 immigrants conduits dans la colonie pour votre compte par le navire *le Joseph*. Cette première opération n'a que bien imparfaitement répondu à nos espérances. Il aurait fallu à votre entreprise des travailleurs valides, fortement constitués, et ceux dont les contrats d'engagement vous ont été transférés sont loin de réunir ces conditions. Il en est un assez grand nombre que le directeur juge impropres au travail de l'exploitation aurifère; mais il compte pouvoir utiliser leurs services en les employant à certains travaux de culture.

Le conseil d'administration a donné une solution à la question du placer Counamaré exploité par la société Bellain. Il avait songé à continuer l'exploitation de ce placer; mais il s'est borné à acquérir le matériel et les vivres de cette petite compagnie, ainsi que quelques contrats d'engagement.

Nous avons aussi réglé comme elle pouvait l'être l'affaire du traité que nous avons conclu avec des mineurs américains. Cette tentative n'a eu malheureusement aucun succès, car trois de ces mineurs ont succombé et les autres ont pris bientôt après le parti de quitter la colonie. Leur exploitation n'ayant point été fructueuse, le conseil a cru devoir se montrer facile à leur égard et s'est contenté de leur réclamer, en échange de la petite quantité d'or qu'ils avaient récolté, le matériel transporté par eux sur vos placers. La valeur de ce matériel n'équivaut pas à celle des dépenses que vous avez faites; mais il était impossible d'obtenir davantage. La perte que vous avez éprouvée est d'ailleurs insignifiante.

Maintenant, Messieurs, il nous reste à vous entretenir de votre situation financière. Cette situation que, conformément aux promesses de notre dernier rapport, nous avons établie d'une manière exacte, nous n'hésitons pas à vous dire qu'elle est satisfaisante et qu'elle ne nous inspire aucune sorte d'inquiétude. Une seule préoccupation troublait récemment notre sécurité, c'était la crainte d'avoir à exécuter

dans le délai fixé, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année courante, les dispositions du décret du 20 mai 1857, en ce qui concerne l'introduction de cinq cents immigrants aux frais de la compagnie. Cette obligation, nous l'avons accomplie partiellement, vous le savez, par le recrutement des 141 travailleurs du *Joseph*; mais il nous manquait un complément de 359 immigrants. Nous ne pouvions obtenir ce complément qu'à la condition de faire sortir de nos caisses une somme considérable. C'eût été pour votre conseil d'administration une difficulté sérieuse, s'il avait oublié la bienveillance du Prince chargé du département des colonies, et s'il n'avait pas compris que par l'intermédiaire de l'autorité locale il pourrait obtenir un délai. Heureusement notre sollicitude pour vos intérêts nous a servis dans cette occasion comme déjà elle nous avait inspirés dans d'autres circonstances. La difficulté dont nous parlons, exposée à M. le contre-amiral Baudin, a été prise en sérieuse considération par le chef de la colonie, qui a bien voulu seconder de tout son pouvoir nos démarches pour obtenir du nouveau département ministériel le délai qui nous était nécessaire.

Nous ne sommes pas en mesure, Messieurs, de vous annoncer aujourd'hui l'heureuse issue de ces démarches, dont le résultat ne peut guère nous être connu avant un mois; mais tout nous porte à compter sur une solution favorable; car d'une part notre demande ne saurait, suivant nous, être combattue par aucune raison majeure, et d'un autre côté elle ne serait écartée qu'au grand préjudice de votre entreprise, dont le succès, nous l'avons déjà constaté plusieurs fois devant vous, peut avoir tant d'influence sur l'avenir du pays. Il nous est permis d'ailleurs de remarquer que l'état de la question d'immigration dans la métropole doit nous venir en aide, le délai que nous sollicitons devant s'écouler pendant que s'aplaniront les difficultés internationales qu'a fait naître cette question.

Considérant donc comme accordée la demande de délai dont nous venons de parler, nous nous croyons autorisés à vous dire que la situation résultant du bilan joint à ce rapport répond à toutes les exigences du moment. Il résulte en effet de ce bilan que, déduction faite du passif, votre actif général atteint le chiffre de 316,325 fr. 27 cent., formé comme il est indiqué ci-après :

1^o Sommes disponibles :

Banque de la Guyane (<i>compte courant</i>).....	52,264 ^f 01	}	470,429 ^f 56
<i>Idem</i>(<i>titres déposés</i>).....	5,505 59		
Or récolté.....	44,949 00		
Envois d'or.....	81,519 01		
Achats d'or.....	5,486 55		
Caisse d'Approuague.....	796 65		
Sauvage et Saint-Amand, délégués.....	2,510 77		

2^o Sommes non disponibles:

Établissement d'Aïcoupaye.....	52,700 00	}	484,076 76	
Etablissement de Magdeleine.....	1,725 00			
Agence de Bellevue.....	2,580 00			
Inventaires au 31 décembre 1858:				
A Aïcoupaye (vivres et outils).... 44,571 50	}			51,606 51
A Magdeleine, <i>idem</i> 5,205 80				
A l'Agence, <i>idem</i> 46,829 01				
Contrats d'engagement.....	95,260 20			
Meubles et effets mobiliers.....	1,415 25			
Hardouin, ingénieur.....	18,790 00			
 Total de l'actif général.....			<hr/> 554,506 42	

Passif à déduire :

Banque de la Guyane (caisse des dépôts).....	55,185 67	}	58,180 85	
Divers créanciers..... 5,781 95	}			2,995 48
A déduire divers débiteurs..... 786 73				
			<hr/> 516,525 27	
En déduisant de cette somme celle de 484,076 76 représentant le montant de l'actif non disponible.....			<hr/> 484,076 76	
on trouve que votre actif disponible est de.....			<hr/> <hr/> 152,248 51	

Cette somme est minime, nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître. Avant toutefois d'examiner en quoi le chiffre plus ou moins élevé de votre actif disponible peut influencer sur l'avenir de votre compagnie, nous devons faire remarquer qu'il faut encore compter dans votre avoir le premier quart non versé jusqu'à présent des actions mentionnées dans un de nos précédents rapports, et dont le nombre a complété les 20,000 titres représentant votre capital. Or, en ajoutant le montant de ce premier quart que la délivrance prochaine de ces

actions fera rentrer dans votre caisse, en l'ajoutant, disons-nous, au chiffre ci-dessus indiqué de votre actif disponible, on trouve un total de près de cent quatre-vingt mille francs en chiffres ronds.

Avons-nous besoin d'ajouter maintenant que, dans les conditions favorables où se trouve actuellement votre entreprise, ce sont là des ressources plus que suffisantes. Vous le comprendrez, Messieurs, sans que nous l'expliquions, vous qui savez déjà que, grâce à l'active et intelligente direction de M. le commandant Charrière, les produits de votre exploitation dépassent ses dépenses de toute nature. Votre entreprise se suffit donc à elle-même, et désormais nous n'aurons à toucher au solde de votre capital que pour donner à l'exploitation de votre concession tout le développement qu'elle comporte. Remarquons même qu'en maintenant ces développements dans de certaines limites, les excédants de recette peuvent y suffire, et que le solde de capital dont nous parlions tout à l'heure peut rester à peu près intact jusqu'au moment où vous aurez à introduire de nouveaux immigrants.

Ce rapide exposé de votre situation financière nous paraît si concluant que nous demanderons avec une entière confiance à l'assemblée son vote sur la question à l'ordre du jour, relative aux comptes du premier exercice clos le 31 décembre dernier et présentant pour résultat final un actif général de 316,325 fr. 27 cent. et un actif disponible de 132,248 fr. 51 cent.

Encore quelques mots, Messieurs, pour permettre à vos administrateurs de se féliciter avec vous de l'état de vos affaires, qui, dans leur opinion consciencieuse et réfléchie, ne leur a jamais paru plus propre à vous inspirer de la confiance dans votre entreprise. Vous avez en effet obtenu une vaste concession dont la richesse paraît certaine; vos statuts sont approuvés; votre conseil d'administration fonctionne régulièrement, et le plus parfait accord règne dans son sein; vous avez pour directeur et pour ingénieur deux hommes qui, à tous égards, vous offrent des garanties sérieuses et inappréciables; votre agence à Belle-oue est organisée; sur vos établissements le travail marche sans interruption sous la conduite de bons employés; vos ressources financières excèdent vos besoins; votre production couvre vos dépenses; vous avez un nombre suffisant de travailleurs dont les bras ont un emploi

fructueux sur des placers récemment découverts; vous êtes autorisés à croire que d'autres gisements féconds existent dans votre concession, et que, pour les trouver, il suffira de les chercher. Enfin vous avez une garantie précieuse de la continuation de votre exploitation dans les excellentes dispositions de vos travailleurs qui, bien logés, bien nourris, bien vêtus, largement rétribués par des salaires dont la valeur excède de beaucoup celle que leur accordent leurs contrats d'engagement et par des gratifications fréquentes qui sont pour eux un puissant encouragement, travaillent avec ardeur et s'attachent de plus en plus à vos établissements, heureux qu'ils sont sous une administration bienveillante et équitable.

Que pourrions-nous ajouter encore pour montrer qu'avec les difficultés dont votre entreprise était entourée on ne pouvait avoir l'espérance d'arriver à de meilleurs résultats? Nous pouvons donc dire avec votre directeur qu'à aucune autre époque de l'existence de votre association on ne put mieux compter sur son avenir. Oui, Messieurs, nous croyons à un meilleur avenir, non-seulement pour vous, actionnaires de la compagnie d'Approuague, majorité immense des habitants; mais pour le pays tout entier; nous croyons au succès de votre compagnie, succès qui fut annoncé prématurément, nous le savons, mais qui désormais est assuré pour quiconque est au courant de l'état de vos affaires.

Ce rapport était terminé, Messieurs, lorsque le directeur de la compagnie, renseigné par des lettres de M. Léger que la goëlette la *Jeune-Adélie* a apportées hier dans l'après-midi, a fait connaître au conseil qu'au 23 du mois courant l'exploitation d'Aicoupaye avait produit 5 kilogrammes 390 grammes, et que, d'après le travail préparé, M. Léger comptait arriver à la fin du mois au chiffre de 7 kilogrammes. De grandes pluies, beaucoup plus abondantes que d'habitude, avaient rompu des batardeaux, emporté des longtoms et interrompu par suite le travail d'extraction de l'or. Sans ces accidents, prévus du reste dans ce rapport, la production du mois de janvier eût égalé celle du mois précédent, car à l'expiration de la première quinzaine il y avait à Aicoupaye 4 kilogrammes d'or, comme au 15 décembre. Nous ne nous sommes donc pas trompés en vous annonçant que votre société entrait définitivement dans une voie de prospérité certaine. Nous

sommes heureux de terminer ce rapport par des nouvelles aussi satisfaisantes.

APPROUVÉ en séance du conseil d'administration.

Cayenne, le 29 janvier 1859.

Le Président du conseil,
A. FRANCONIE AÎNÉ.

Le Secrétaire,
PHILISTALL URSLEUR.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE.

ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 1858.

Solde faveur la compa- gnie.	}	de S/C courant avec la banque de la Guyane, S/C particulier	52,264 01
		de S/C courant avec la banque, C/ des titres déposés.....	5,505 59
		de S/C d'or récolté depuis le dernier envoi.....	44,949 00
		d'envois d'or, <i>idem</i>	81,519 01
		d'achats d'or, <i>idem</i>	5,486 55
		avec Sauvage et Saint-Amant, pour or.....	2,510 77
		caisse de la compagnie, à Approuague.....	796 65
Total de l'actif disponible..			470,429 56
Valeur d'établissement.	}	d'Aïcoupaye, en constructions et plantations	
		de vivres.....	52,700 ^f 00
		de Magdeleine, <i>idem</i>	1,725 00
		de l'agence Bellevue, <i>idem</i>	2,580 00
Total pour les carbets, hangars, vivres, etc.....			57,005 00
Valeur en vivres et outils, en magasins, literies, meubles, etc.....	}	à Aïcoupaye.....	41,571 50
		à Magdeleine.....	5,205 80
		à l'Agence.....	16,829 01
Total des divers inventaires.....			51,606 51
Valeur.....	}	des contrats d'engagement payés	95,260 20
		des meubles et effets du siège social en ville.....	4,415 25
		déposée au trésor pour M. Har- douin, ingénieur.....	18,790 00
		due par divers débiteurs en compte courant.....	786 75
Total de diverses valeurs.....			146,252 20
Total de l'actif non disponible.....			184,865 51
Actif général.....			555,292 87

PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 1858.

Solde.....	}	du compte courant de la banque de la Guyane, S/C à la caisse des dépôts.....	55,185 67
		de divers créanciers suivant compte courant..	5,781 95
		Total du passif.....	
Actif net de la compagnie au 31 décembre 1858.			516,525 27
Somme égale.....			555,292 87

CERTIFIÉ conforme aux écritures.

Cayenne, le 29 janvier 1859.

Le Président du conseil d'administration,
A. FRANCONIE AÎNÉ.



